

RELANCER L'INDUSTRIE PAR L'INVESTISSEMENT : de l'intérêt des fondations de production

Dans sa dernière note, **LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie** par Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, la Fondation pour l'innovation politique revient sur les causes du déclin industriel français et met en avant la mobilisation du capital qui doit constituer la priorité pour restaurer notre puissance économique. Au cœur de l'étude, une proposition forte : la création de fondations de production.

LES PRIORITÉS : MOBILISER L'ÉPARGNE ET RESTAURER LES MARGES DES ENTREPRISES

D'après Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, la rentabilité des entreprises nationales, inférieure d'un tiers à celle de leurs voisines allemandes, et leur (sous)capitalisation, sont les deux principales faiblesses de « l'entreprise France ». Sans marges suffisantes, nos industries sont incapables d'investir pour monter en gamme et se retrouvent donc concurrencées sur leurs marchés par des entreprises de pays à moindre coût dont la compétitivité-prix est *a priori* supérieure. Restaurer la rentabilité des entreprises françaises et accélérer leur recapitalisation doit alors être érigé en priorité nationale. Les auteurs de la note appellent pour ce faire à une grande politique de mobilisation du capital via l'orientation de l'épargne considérable des Français vers l'investissement productif et avancent une proposition : instaurer des fondations de production, permettant d'isoler le patrimoine productif des agents économiques de leur patrimoine personnel.



LA FONDATION DE PRODUCTION : RÉORIENTER L'ÉPARGNE VERS L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF ET FAVORISER L'ACCUMULATION DE CAPITAL

La fondation de production « aurait pour objet de détenir des actions de sociétés industrielles et commerciales apportées par des personnes physiques qui n'en auraient plus la libre disponibilité pour des périodes très longues. L'unité de temps serait de quinze ans, l'engagement pouvant être renouvelé indéfiniment. Ces sociétés commerciales devraient avoir leur siège social en France. Les apporteurs d'actions renonceraient donc pour de longues périodes de temps à la libre disposition de leur capital et s'engageraient à capitaliser dans la fondation les deux tiers des dividendes perçus. Aussi longtemps que ces conditions seraient respectées, les actions et revenus capitalisés seraient isolés du patrimoine personnel des personnes physiques ayant fait l'apport de leurs actions aux fondations productives. Les fondations seraient alimentées par des dividendes perçus après paiement de l'impôt sur les sociétés et d'un prélèvement libératoire de 20 %. Les personnes physiques paieraient les impôts dus sur la part des dividendes qu'ils percevraient directement (les actions transférées aux fondations n'entreraient pas dans le patrimoine privé soumis à l'ISF). Les parts de fondation pourraient être transmises par héritage aux ayants droit sans fiscalité. Les actions ne pourraient être retirées des fondations à l'issue des périodes de détention que si les deux tiers des membres de la fondation l'acceptent. En cas de sortie, les dividendes accumulés seraient imposables et les actions libérées rentreraient immédiatement dans le patrimoine imposable des personnes physiques. Pour prémunir les acteurs concernés des divagations fiscales du pouvoir, ces fondations seraient créées par un nouvel article de la Constitution » (pages 28-29 de la note). La fondation de production se présente donc comme une innovation juridique favorisant le financement des entreprises, l'accumulation du capital et l'investissement afin que l'industrie française rattrape son retard dans la troisième révolution industrielle.

Si une réflexion sur une meilleure orientation de l'épargne a été engagée par le gouvernement (en témoigne le

rapport remis au Premier ministre par Karine Berger et Dominique Lefebvre¹), les mesures envisagées – création d'un nouveau contrat d'assurance-vie, doublement du plafond du Livret A, notamment – ne semblent pas suffisantes pour que la France prenne le rebond de croissance prévu pour 2014 (entre 1,3 % et 1,4 %). Il est donc plus que jamais urgent d'innover. La fondation de production s'inscrit dans cet ordre.

Cette proposition repose sur le constat d'un déclin industriel.

LES RAISONS D'UN DÉCLIN INDUSTRIEL

L'analyse des politiques industrielles des dernières décennies fait état de résultats contrastés et permet de dégager une tendance générale : l'État est efficace lorsqu'il mène une politique globale visant à faire émerger un écosystème favorable à l'industrie, et inefficace voire néfaste lorsqu'il élabore des plans sectoriels visant à relancer certaines filières. Aux échecs du plan Machines-Outils en 1981 et du Fonds industriel de modernisation (FIM) en 1983 succède le renouveau de l'industrie tricolore entre 1985 et 1998, permis par une politique de modération salariale et de désinflation compétitive. À la fin des années 80, les entreprises françaises sont les deuxièmes plus profitables au monde derrière leurs consœurs américaines. Puis arrive la période 1998-2012 et l'ancrage dans l'esprit de nos décideurs économiques et politiques d'une curieuse idée : l'avènement d'un monde postindustriel et post-travail. La France abandonne ses industries et mise sur les services, ratant ainsi la troisième révolution industrielle (après celles de 1780 et 1880) à l'œuvre depuis les années 80, et dont nous ne mesurons l'existence et l'ampleur que depuis peu. Le constat, aujourd'hui, est clairement au déclin : baisse de la gamme des produits (-6 % de la valeur ajoutée manufacturière sur la période 2001-2007 contre +24 % pour l'Espagne ou +12 % pour l'Italie), solde négatif de nos échanges industriels (-44 milliards en 2011, contre un excédent de 266 milliards pour l'Allemagne et de 56 milliards pour l'Italie), et marges insuffisantes des entreprises hexagonales (avoisinant les 28 % en 2012, soit un niveau historiquement bas).

Les blogs de la Fondation :

Politique 2.0

ТРОП ЛИБРАЕ
Une voix libérale, progressiste et européenne

